

A CEUX QUI TRAVAILLENT.

LETTRE.

Moi qui vous écris, et qui vous suis probablement inconnu, je ne suis ni Gouvernement, ni Administration, ni Chambre de Commerce, ni rien; je ne suis qu'un de vos amis, je viens vous parler franchement, sans détour, sans arrière-pensée écoutez-moi donc :

Une Société s'est fondée à Lyon, dans le but de vous faciliter, autant que possible, les moyens d'acquérir une certaine aisance qui vous mette à l'abri du besoin, soit dans vos maladies, soit dans votre vieillesse. — Cette idée est bien simple, elle n'est qu'une des mille formes que revêt le précepte : *Aimez-vous les uns les autres.*



C'est une idée toute de fraternité qui a formé la base de cette institution : écoutez les paroles qui furent prononcées la première fois qu'on s'en occupa ; elles étaient adressées à quelques fabricants : « NOUS NE VOUS DEMANDONS PAS, DISAIT-ON, NOUS NE VOUS DEMANDONS PAS UNE INSTITUTION DE CHARITÉ ; NOUS VOUS DEMANDONS D'ÉTABLIR UNE SOCIÉTÉ, QUI AURAIT TOUS LES AVANTAGES DE L'ASSOCIATION, SANS ENLEVER SA LIBERTÉ A PERSONNE. »

Et, en effet, l'institution n'a pas dérogé à ce principe ; elle a réuni tous les avantages de l'association, sans venir en rien entraver votre liberté ; — elle a appelé à elle tous les membres de la fabrique ; elle n'est pas allé demander aux uns, pour donner aux autres ; non, de l'aumône elle n'en a pas voulu, elle a dit aux fabricants, aux ouvriers, aux négociants : vous travaillez tous sur la soie, et bien, chaque kilogramme de soie sera imposé de tant, au profit de tous.

Voilà ce qui a été dit et fait. Aujourd'hui l'œuvre est accomplie, et tous sont invités à y prendre part.

Il n'y a pas à le dissimuler, beaucoup n'ont pas compris le véritable esprit de cette Société ; et, je vous le dis franchement, si je vous écris aujourd'hui, c'est pour essayer de le rétablir.

Les uns ont considéré cette Société comme une institution politique ; les autres, effrayés par le nom de notre respectable Archevêque, l'ont regardée comme une institution religieuse ; d'autres ont craint, après avoir donné leur argent, de ne pas recevoir ce qui leur était promis ; d'autres, enfin, ne se sont pas même donné la peine d'en prendre connaissance. De ceci il est résulté que beaucoup, soit par raison politique, soit par raison religieuse, soit par défiance, soit par indif-

férence, ne sont pas venus profiter de la nouvelle institution. Et, vous me permettrez de vous le dire à vous qui me lisez, — tous se sont trompés. — Cette institution n'est ni politique, ni religieuse, et, de plus, elle offre toutes les garanties possibles.

Et, en effet, elle n'est pas politique, car c'est la Fabrique seule qui en a eu la première idée, c'est elle seule qui l'a fondée. Si le nom du gouvernement a paru dans tout cela, c'est parce qu'il est utile pour tous que les sociétés de cette nature pour s'établir aient besoin d'être autorisées. C'est une grande sécurité de plus pour vous; car, vous devez le comprendre, le gouvernement n'autoriserait pas une société, si elle ne présentait pas de garanties suffisantes de solvabilité. Et, remarquez ici que pour donner encore plus de stabilité à votre Caisse de Prévoyance, on a établi que son Président perpétuel serait le Président de la Chambre de Commerce: par là, on l'a mise sous le patronage d'un corps, tout civil, tout industriel, choisi par l'élection, indépendant du gouvernement, et placé au-dessus des agitations de la politique.

C'est peut-être le nom de Préfet, inscrit en tête des adhérents, qui vous a fait croire que c'est une institution politique: détrompez-vous, le Préfet n'est là que simple adhérent, pas à un autre titre que vous-même, ni que tous ceux qui sont venus signer l'acte.

Cette œuvre n'est pas non plus religieuse, car parmi les adhérents, vous trouverez des hommes de toutes les religions, des catholiques, des protestants, probablement même des juifs, et si parmi les signataires vous avez vu les noms de nos Pasteurs, tout comme le nom du Préfet, ils ne représentent là qu'une simple adhésion, sans caractère religieux; et, d'ailleurs, qui pourrait se plaindre de voir les Ministres de Dieu



venir par leurs signatures constater la moralité de notre œuvre.

Et à ceux qui craignent de ne pas recevoir ce qui leur est promis, je leur demanderai quelle institution offrit jamais de plus grandes sûretés ? Elle a pour garantie un revenu de plus de cent mille francs par an, et ce n'est pas un revenu chanceux, il se perçoit chaque jour à la Condition des soies, et chaque jour vous pouvez connaître par le nombre des ballots entrés dans l'établissement, la somme qui a été reçue (1). Quelle société, je vous le demande, peut se flatter d'être établie aussi solidement ?

Je répondrai encore à une dernière objection. Quelques-uns ont dit : Mais cette Société n'a rien de si avantageux, il faut payer deux francs par mois, et c'est beaucoup. Ceci nécessite des explications, et je puis vous les donner, de manière à ne vous laisser aucun doute.

Si de vingt ans à soixante ans vous économisiez chaque mois **2** francs, c'est-à-dire **24** francs par an, vous posséderiez à soixante ans un capital de **960** francs. — Ce capital, placé à **5** pour cent, vous rendrait **48** francs de rente.

Tandis que, si vous aviez chaque année placé ces **24** francs dans la Société, ils vous rendraient à soixante ans non pas **48** francs, mais **335** francs, somme sept fois plus forte et représentant le revenu d'un capital de *six mille sept cents francs*.

Et considérez encore, qu'en plus de cette rente de **335** francs, si vous aviez été malade seulement huit jours par an, vous auriez reçu en secours la somme de **640** francs, sans

(1) Depuis le 1^{er} Mai, jour où la Condition a commencé à percevoir les *six centimes*, il a été reçu au profit de votre Société la somme de *huit mille francs*.

Un seul jour, le 6 mai, a produit 768 francs.

compter les visites de médecin et les remèdes ; combien d'entre vous , qui seront malades, non pas huit jours , mais des mois entiers, et qui alors recevront, non pas 640 francs, mais le double, le triple de cette somme.

Dites-moi si pour avoir droit à tous ces avantages , on ne peut pas consentir à une économie de deux francs par mois, ce qui ne fait pas même SEPT CENTIMES par jour. Et si cette Société peut vous offrir d'aussi grands bénéfices, c'est parce que le revenu de la *Condition des soies* vient augmenter les cotisations des sociétaires.

Il y en a qui se plaignent d'être obligés de payer, mais je vous le demande, mes amis, répondez vous-mêmes, y en a-t-il un seul parmi vous qui consentirait à tendre la main et recevoir gratuitement des secours, quand il serait malade ou infirme ?

Pas un de vous ne dit oui, et vous avez raison, en cela vous êtes parfaitement dans l'esprit de l'institution qui nous occupe ; écoutez plutôt quelques paroles dites à l'époque de sa fondation : « LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE NE DONNENT
« RIEN A CELUI QUI NE S'AIDE PAS LUI-MÊME , ELLES NE FONT
« POUR AINSI DIRE QUE LUI PROCURER LE MOYEN DE FAIRE ASSEZ
« FRUCTIFIER SON ÉPARGNE, -POUR QU'IL PUISSE SE PASSER DE LA
« CHARITÉ ; C'EST LA CE QUI FAIT LEUR SUPÉRIORITÉ , ELLES
« ÉLÈVENT L'ESPRIT DU TRAVAILLEUR ; ELLES METTENT LEURS
« MEMBRES EN ÉTAT DE SE SUFFIRE A EUX-MÊMES DANS LES PLUS
« MAUVAIS MOMENTS DE LA VIE, ET ASSURENT AINSI LEUR INDÉ-
« PENDANCE. »

On ne s'est pas écarté de ces principes fondamentaux ; comme je vous le disais en commençant, tout en empruntant ses avantages à l'association, on a refusé tout ce qui pourrait entraver votre liberté individuelle.



C'est pour cette raison qu'on n'a pas voulu de la *retenue obligatoire* proposée par quelques-uns; au premier aspect, rien de plus rationnel, rien de plus net, de plus juste que ce système; mais en l'étudiant plus profondément, on ne tarde pas à découvrir que rien n'est plus compliqué, plus impraticable, et, disons-le, plus contraire à la nature humaine.

En effet, sans parler des difficultés d'exécution, au nom de quel principe veut-on venir vous *imposer* une retenue sur le produit de votre travail? Ne devez-vous pas être laissés libres dans le choix de vos moyens d'épargne? Etablir la retenue obligatoire, ne serait-ce pas enlever à l'homme tout le mérite de la prévoyance, et par là tout le bénéfice moral qui doit en résulter? Dégager le travailleur de sa propre responsabilité, ne serait-ce pas affaiblir dans sa conscience le sentiment de la liberté, du devoir et du soin de l'avenir?

Voilà au nom de quels principes on a repoussé la retenue obligatoire; on a voulu réserver toute la dignité de l'homme libre et intelligent, on a voulu le laisser le fils de ses œuvres, et non pas le rabaisser dans sa propre opinion en le rendant tributaire de n'importe qui.

Cette institution de prévoyance, comme nous l'avons vu, n'est donc ni *politique*, ni *religieuse*. C'est une œuvre toute de fraternité; elle convie tous les membres de la Fabrique à se réunir dans le but de se prêter une mutuelle assistance pour alléger les charges de chacun, elle impose ce qui forme la base du travail de tous; quoi de plus fraternel?

Écoutez encore un mot. Quelques nobles esprits ont dit: Mais nous voudrions une Caisse de Secours et de Retraite, qui embrasserait toute la France, qui répandrait ses bienfaits sur tous les citoyens, qui assurerait l'existence de tous.

Je vous l'affirme, à vous tous qui me lisez, mes sympa-

thies sont acquises à ces hommes de cœur, qui désirent le bonheur pour la société. Comme eux, je voudrais voir arriver ce temps, où l'homme moins préoccupé des soins matériels de la vie, pourra cultiver davantage son intelligence et élever son âme : oui, leur idée est grande, leur idée est généreuse.

Mais franchement, ne se font-ils pas illusion sur les moyens de la réaliser? Serait-il possible d'établir pour toute la France, une seule institution de secours mutuels et de retraite? ne reculez-vous pas, effrayés devant les difficultés que présenterait l'organisation d'une société, confondant les intérêts des sociétaires lyonnais travaillant la soie, avec ceux du nord de la Bretagne, filant du chanvre pour les cordages de la marine; cela ne vous semble-t-il pas bien difficile?

Etudiez les lois qui régissent l'humanité, suivez la marche des idées dans le monde, et vous verrez que jamais une idée n'arrive à un règne aussi général dans la société sans avoir d'abord été mise en quelque sorte à l'épreuve, par des organisations moins vastes, moins compliquées.

Aujourd'hui, vous avez tous une noble mission à remplir: jusqu'à ce jour les sociétés de prévoyance n'avaient pu s'élever qu'à l'état de modestes institutions, ne réunissant qu'un petit nombre de membres, et n'offrant en général que des secours et non des retraites; aujourd'hui que cette petite idée a fait son chemin, elle se transforme en une association plus vaste, plus avantageuse.



C'est un pas de plus, fait vers la réalisation de la pensée généreuse qui vous préoccupe; regardez plutôt, votre exemple a déjà été suivi: une société semblable à la vôtre s'organise pour les ouvriers en orfèvrerie; et, comme pour vous,

il est question d'imposer les métaux précieux présentés au poinçonnage.

Vous le voyez, votre idée a été féconde; les différents corps d'état ne tarderont pas à suivre la même voie, et alors sera réalisé le rêve généreux de ceux qui veulent étendre cette institution à toute notre patrie.

Craignez donc, par votre abstention, de compromettre ce premier pas dans la voie du progrès, vous en seriez responsable envers la postérité; venez par votre adhésion concourir à la réussite de cette œuvre; sans vous rien ne peut être fait; c'est vous qui devez administrer cette Société; c'est vous, en un mot, qui en êtes la vie, qui en êtes l'âme.

Si jusqu'à ce jour vous vous en êtes tenus éloignés, c'est parce que vous en ignoriez le véritable esprit. Aujourd'hui je vous le fais connaître, et, croyez-moi, ce que je vous dis est la vérité.

